

Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC)

Publication unique

Procimmo Real Estate SICAV (la « SICAV »)

Placement collectif de droit suisse relevant du type
« fonds immobiliers »

Transformation du fonds contractuel "Procimmo Residential Lemanic Fund" en compartiment investisseurs – "Residential" de la SICAV

1. Exécution de la transformation

Conformément à la décision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« **FINMA** ») du 9 décembre 2024, la transformation du fonds contractuel " Procimmo Residential Lemanic Fund " (ci-après "**le Fonds Immobilier**"), en compartiment investisseurs de la SICAV, dénommé "Residential", a été exécutée le 8 janvier 2025.

Le jour de la transformation, les investisseurs du Fonds Immobilier transformé sont devenus les actionnaires du compartiment investisseurs – Residential de la SICAV.

2. Rapport de transformation des parts en actions

Lors de la transformation, les investisseurs du Fonds immobilier ont reçu en échange des parts du Fonds immobilier qu'ils détenaient un nombre d'actions équivalent du compartiment investisseurs – Residential de Procimmo Real Estate SICAV. Le ratio de transformation était 1:1.

3. Confirmation de la société d'audit

La société d'audit du compartiment reprenneur a confirmé l'exécution régulière de la transformation dans un rapport du 28 janvier 2025 destiné à la SICAV et à la FINMA, contenant notamment les confirmations suivantes:

- l'évaluation de la fortune du Fonds Immobilier, le transfert intégral de la fortune du Fonds Immobilier, le calcul du rapport de transformation, la reprise des valeurs patrimoniales et des engagements ont eu lieu le même jour;
- les investisseurs existants ont reçu les actions du compartiment investisseurs de la SICAV de manière correspondante à leurs parts à la fortune du Fonds Immobilier;
- la procédure a été effectuée sans frais, en sus de ceux dument prévus par le contrat de fonds, pour le Fonds Immobilier, respectivement la SICAV, et les investisseurs, respectivement les actionnaires.

Le nouveau prospectus avec règlement de placement et statuts intégrés de la SICAV peut être obtenu sur simple demande et gratuitement auprès de la SICAV, c/o Procimmo SA, rue de Lausanne 64, 1020 Renens (VD) et auprès de la direction de fonds Procimmo SA, rue de Lausanne 64, 1020 Renens.

Renens, le 27 février 2025

Le Conseil d'administration de Procimmo Real Estate SICAV

Procimmo SA, en tant que direction de fonds